

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 14 (1906)

**Heft:** 3

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Sorlet, instructeur de première classe des troupes sanitaires à Bâle. De sincères remerciements lui sont votés pour les cours et conférences qu'il a bien voulu donner.

Le produit d'une tombola organisée par MM. Siegenthaler, Guertschen et Béné sera affecté à l'acquisition de matériel divers.

Le Comité pour 1906 est composé comme suit:

MM. E. Siegenthaler, président; Dr E. Lardy, vice-président; F. Gentet, secrétaire; A. Béné, trésorier; H. Billaud, Emery, Burillon, Croptier et Dorcier, membres adjoints.

Vérificateurs des comptes: MM. Dubois et Pelozzi.

## Bibliographie

*Règlement concernant les cours de soins aux malades à domicile.* La Direction de la Croix-Rouge suisse a fait publier tout dernièrement une plaquette intitulée: *Règlement concernant les cours de soins aux malades à domicile.*

Cette brochure de 28 pages parle du but de ces cours, de leur organisation, de la façon dont ils doivent être donnés tant au point de vue médical qu'au point de vue administratif.

Le Comité central de la Croix-Rouge suisse estime avec raison qu'il est dans l'intérêt de tous d'être mieux orienté sur les soins que réclament les malades; il cherche à favoriser les cours donnés dans ce but en mettant à leur disposition un matériel très complet dont nous avons donné le détail dans le n° 1 de *La Croix-Rouge suisse* (janvier 1906). En outre, ces cours sont subventionnés par une allocation en argent.

Il est certain que des *soins entendus* ont une grande influence sur l'évolution de toutes les maladies, et puisqu'il n'est pas donné à chacun de se faire soigner dans un hôpital, dans une clinique ou par une garde-malade, il nous paraît très utile que les principes des soins à donner aux malades à leur domicile soient ainsi mis à la portée de chacun.

L'introduction du Règlement indique le but que se propose la Direction de la Croix-Rouge: « Ces cours tendent à mettre à la disposition du médecin, au lieu de la collaboration souvent et justement redoutée de femmes imbues d'elles-mêmes et d'hommes omniscients, des auxiliaires intelligents qui ne cherchent pas à se mettre au-dessus du médecin, mais bien à être des aides fidèles et attentifs. »

Nous espérons que les sections romandes de la Croix-Rouge suisse qui désireront faire bénéficier leurs membres de ce nouvel enseignement,

seront nombreuses, et que les médecins leur consaceront un peu de leur temps, de leur expérience et de leur bonne volonté.

Le Règlement des cours de soins aux malades sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande au secrétariat central de la Croix-Rouge suisse à Berne.

\* \* \*

*Anleitung zur Improvisation von Transportmitteln.* La Direction de la Croix-Rouge suisse vient de réunir en une brochure de cent et quelques pages largement illustrées, les articles parus en 1904 et 1905 dans le journal « Das Rote Kreuz », et concernant l'*Improvisation de matériel de transport pour malades et blessés*.

Le colonel Dr H. Isler, instructeur en chef des troupes sanitaires, avait fait des recherches et des expériences nombreuses avec des appareils de transport qu'il faisait construire de toutes pièces par le personnel sanitaire subalterne et par les recrues placées sous ses ordres.

Ces improvisations concernent surtout des brancards d'urgence, des brouettes, des petites voitures, des luges et des traîneaux, des chars à échelles et des wagons de chemin de fer. Un texte clair et précis ainsi que de nombreux clichés permettent au lecteur de suivre exactement la manière de faire indiquée, et lui facilitent ainsi le travail.

La brochure renferme près de 40 appareils-type qui pourront être modifiés selon les circonstances, et qui représentent les modèles étudiés et éprouvés de véhicules improvisés simples et pratiques.

Nous recommandons vivement la lecture de ce petit livre à tous les samaritains possédant quelque peu la langue allemande; le secrétariat central de la Croix-Rouge, à Berne, le fournit contre remboursement au prix de fr. —.60 (fr. —.50 par dix exemplaires).